

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2024 A 19H00

Sous la présidence de : BOUEDO Pierre.

Sont Présents : Pierre BOUEDO, Hervé LE GAL, Valérie CHAMAILLARD, Laurence DREANO, Jean-François KERDAL, Delphine LE ROUX, Marie-Dominique LE POUL, Sébastien LEGO, Gilles CHAMAILLARD, Guénhaël THOMAS, Hélène DREANO.

Excusé(e)(s) : Isabelle LANTRIN , Pascal HAYS

Non Excusé(e)(s) : Nadine GUEREC.

Madame Isabelle LANTRIN donne pouvoir à Madame Marie-Dominique LE POUL,  
Monsieur Pascal HAYS donne pouvoir à Monsieur Hervé LE GAL.

Monsieur Sébastien LEGO est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire constatant que les conseillers présents constituent la majorité, de ce fait le quorum étant atteint, ils peuvent délibérer.

### ORDRE DU JOUR

#### **1) Approbation du compte-rendu de la séance du 18 mars 2024.**

Monsieur Hervé LE GAL, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, rapporte que Madame Hélène DREANO, conseillère municipale, ne figure pas dans les présents de la séance du 18 mars, malgré sa présence et qu'il convient d'apporter la modification.

Après délibération, l'assemblée délibérante, **à l'unanimité des membres présents,**

- **approuve** la requête de Monsieur Hervé LE GAL, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, à savoir la modification des présents
- **approuve** le compte rendu de la séance du 18 mars 2024.

#### **2) Vote des taux d'imposition 2024 des taxes locales.**

Après étude des produits attendus, des besoins de la commune et au vu du projet de Budget Primitif, le conseil municipal **décide à l'unanimité des membres présents,** de maintenir les taux des deux taxes pour l'année 2024 de la manière suivante :

- **Foncier Bâti :** 34,34 %
- **Foncier Non Bâti :** 46,14 %
- **Taxe d'habitation :** 21,20 %

*(applicable aux résidences secondaires et logements vacants).*

### **3) Versement d'une subvention d'équilibre du budget communal au budget du CCAS.**

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal d'un montant de 25 000,00 € vers le budget du CCAS.

### **4) Budget communal : affectation du résultat de la section de fonctionnement.**

Après concertation, l'assemblée délibérante autorise, à l'unanimité des membres présents, l'affectation de résultat de 320 000,00 € au 1068 en recettes d'investissement.

### **5) Budget communal : Vote du budget primitif de la commune 2024.**

Après lecture et délibération, le conseil municipal, vote, à l'unanimité des membres présents le budget primitif communal 2024 qui se présente de la manière suivante :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>
	<b>Budget primitif 2024</b>		<b>Budget primitif 2024</b>
<b>Dépenses réelles</b>	539 827,56 €	<b>Recettes réelles</b>	664 476,17 €
<b>Dépenses d'ordre</b>	4 648,61 €	<b>Recettes d'ordre</b>	0,00 €
<b>Dépenses imprévues</b>	0,00 €		
		<b>Report n-1</b>	<b>118 911,59 €</b>
<b>Virement en investissement</b>	<b>238 911,59 €</b>		
<b>Total dépenses</b>	<b>783 387,76 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>783 387,76 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

	<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>
	<b>Budget primitif 2024</b>		<b>Budget primitif 2024</b>
<b>Dépenses réelles</b>	1 714 509,13 €	<b>Recettes réelles</b>	1 591 597,20 €
<b>Dépenses d'ordre</b>		<b>Recettes d'ordre</b>	4 648,61 €
<b>Dépenses imprévues</b>	0,00 €		
		<b>Report n-1</b>	<b>293 312,97 €</b>
	<b>170 401,04 €</b>		

<b>Restes-à-réaliser</b>			
<b>Total dépenses</b>	<b>1 884 910,17 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>1 884 910,17 €</b>

**6) Aménagement des espaces publics : attribution du marché réfection des EU-EP des abords de l'église.**

Conformément à la consultation de procédure adaptée,

Après avoir entendu le rapport de la commission d'appels d'offres sur l'analyse des offres établie par GP Etudes de Janzé (35) représentée par Monsieur Frédéric GIRAUD,

Les membres du conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents,**

- **valident et approuvent** la décision de la commission Appel d'Offres/Marchés publics, qui a retenu le offre de la SBCEA de Pluméliau pour le lot n°1 (travaux Réseaux EU-EP) pour un montant ht de 497 130,00 € et,
- **valident et approuvent** la décision de la commission Appel d'Offres/Marchés publics, qui a retenu le offre de la CEQ OUEST de Brech pour le lot n°2 (contrôle externe) pour un montant ht de 4 764,50 €).

### **7) Programme de sécurité incendie : échange commune/Le Breton (parcelle ZI n°92).**

Après délibération, le conseil municipal, **autorise, à l'unanimité des membres présents,**

- que la commune cède à Monsieur LE BRETON à titre d'échange, la parcelle cadastrée **section ZI numéro 19** d'une superficie de 240 m<sup>2</sup>.
  - qu'en contrepartie Monsieur LE BRETON cède à la commune à titre d'échange la parcelle cadastrée **section ZI numéro 92** d'une superficie de 240 m<sup>2</sup>.
  - le Maire à solliciter le Géomètre-Expert Nicolas Associés de Radenac pour la réalisation des plans et documents topographiques des affaires précitées,
  - le Maire pour signer les actes notariés auprès de Maître DREAN-GUIGNARD de Plumelec,
- Cet échange a lieu sans soulte.

La valeur estimative des biens échangés est de 0.50 € le m<sup>2</sup>.

Les frais d'acte et de géomètre sont à la charge de la commune.

### **Questions diverses.**

La prochaine séance est fixée au mardi 13 mai 2024 à 20 heures.

FIN DE LA SEANCE A 20 heures 01.